« Soldats.

Voilà deux mois et davantage que vous combattez pour la plus juste des causes, pour vos foyers, pour l'indépendance nationale.

Vous avez contenu les armées ennemies, subi trois sièges, effectué plusieurs sorties, opéré sans pertes une longue retraite par un couloir étroit.

Jusqu'ici vous étiez isolés dans cette lutte immense.

Vous vous trouvez maintenant aux côtés des vaillantes armées françaises et anglaises. Il vous appartient, par la ténacité et la bravoure dont vous avez donné tant de preuves, de soutenir la réputation de nos armes. Notre honneur national y est engagé.

Soldats.

Envisagez l'avenir avec confiance, luttez avec courage. Que, dans les positions où je vous placerai, vos regards se portent uniquement en avant et considérez comme traître à la patrie celui qui prononcera le mot de retraite sans que l'ordre formel en soit donné.

Le moment est venu, avec l'aide de nos puissants alliés, de chasser du sol de notre chère patrie l'ennemi qui l'a envahie au mépris de ses engagements et des droits sacrés d'un peuple libre ».

Ordre du roi Albert transmis aux armées le 15 octobre 1914.